

Dossier spécial

Les groupements d'artisans

Une véritable dynamique locale

Ce dossier a pour but de donner une meilleure visibilité à la notion de groupement d'artisans : quelle forme d'organisation adopter ? quelle procédure ? quels enjeux ? de quels partenaires s'entourer ? Ainsi que de faire un gros plan sur 2 des groupements existants en Pyrénées-Atlantiques : l'association pour le gâteau basque de qualité « EGUZKIA » et la coopérative « Sauveterre Construction ».

Un certain nombre de groupements d'artisans existent en effet sur le département sous forme associative ou coopérative, dans des domaines diversifiés : l'agroalimentaire (coopérative du jambon de Bayonne, EGUZKIA), le bâtiment (Sauveterre construction), la production (Les ébénistes de Saint-Palais ; Eskulan à Mauléon)...et l'artisanat d'art (le GAAPA, Port Vieux) Elles concrétisent souvent une longue collaboration entre artisans et formalise les réflexions communes.

Cette organisation en groupement offre aux artisans les complémentarités de moyens et les économies d'échelle indispensables pour :

- ***s'adapter** aux exigences du marché,*
- ***faire face** à la concurrence,*
- ***répondre** aux besoins des sociétaires et les clients.*

Voici les différentes formes d'organisation possibles, selon les besoins du groupe d'artisans concernés :

• **LE GROUPEMENT D' ACHAT**

Il offre aux coopérateurs les moyens de regrouper leurs achats et d'organiser dans le cadre d'une structure commune la négociation de prix, la gestion des stocks et la rationalisation des approvisionnements.

La coopérative d'achat permet aux coopérateurs d'obtenir des conditions d'achats qu'ils ne pourraient pu négocier individuellement, ce qui contribue directement à l'amélioration de leur compétitivité.

• **LE GROUPEMENT DE COMMERCIALISATION**

En transférant à leur groupement une partie spécifique de leur fonction de commercialisation, les coopérateurs décuplent leurs moyens de promotion et de vente, Ils peuvent dès lors développer, au delà leurs propres spécialités, des stratégies d'offre globale répondant à la demande du consommateur, et en groupant leur capacité, répondre à des marchés de plus grande dimension.

• **LE GROUPEMENT DE PRODUCTION ET DE SERVICES**

Celui-ci permet aux petites entreprises de mutualiser leurs outils de production, leurs investissements ou certains de leurs services tertiaires pour assurer leur modernisation et leur compétitivité.

LES ENJEUX

Tous secteurs d'activité confondus, on compte quelques 800 coopératives et groupements d'artisans, réalisant environ 7 milliards de francs de chiffre d'affaires et intéressant directement près de 80 000 entreprises artisanales.

Contribuer au développement local

Ce sont les petites entreprises et l'artisanat qui sont aujourd'hui les principales créatrices d'emplois.

Par leurs groupements et leurs coopératives, les artisans accèdent à de nouveaux marchés, améliorent la qualité de leurs entreprises, assurent ainsi une meilleure qualité de service auprès des populations et des activités économiques.

En résistant, par leurs groupements, à la concurrence d'entreprises extérieures les artisans contribuent à l'animation économique et à la fixation de richesses vives et d'emplois sur le plan local. Leurs coopératives, notamment dans la fonction achat sont elles-mêmes créatrices d'emplois.

En faisant la promotion en commun d'images de marque collectives, les artisans valorisent leurs produits, leurs savoir faire, leur qualité de service, le plus souvent autour d'une identité régionale ou locale.

Accroître la compétitivité des entreprises

Les coopératives et groupements d'achat permettent aux artisans de maîtriser leur coût et leurs conditions approvisionnement.

Par la mise en commun de leurs moyens techniques et humains, les entreprises mutualisent et optimisent leur services et leurs investissements. Elles peuvent ainsi accéder à des technologies de pointe.

Surtout les entreprises artisanales peuvent en s'associant développer des offres globales, conquérir de nouveaux marchés,

Chiffres-clé

• **L'Artisanat Groupé** : 800 coopératives et groupements (dont **330** coopératives)

1,100 milliards d'euros CA

4 700 salariés des coopératives et groupements

80 000 entreprises adhérentes

183 000 salariés des entreprises adhérentes

LES VALEURS FONDATRICES DE LA COOPERATION

Les coopératives d'artisans se caractérisent par leurs principes fondateurs communs à l'ensemble du secteur coopératif :

- **L'exercice démocratique du pouvoir**

La propriété des moyens de la coopérative est collective et les associés d'une coopérative = **à la fois sociétaires et utilisateurs** - disposent de droits égaux dans la gestion en vertu du principe "une personne, une voix" qui leur permet de bénéficier d'un droit de vote égal quelle que soit la part du capital détenu.

- **La responsabilité individuelle et la solidarité collective**

Parallèlement à l'engagement d'activité de leurs membres, les coopératives constituent des réserves impartageables qui représentent un mode de développement durable pour les entreprises adhérentes.

- **Transparence et équité**

Véritables sociétés de moyens, les coopératives artisanales permettent la réalisation de toutes opérations, de tous services contribuant au développement des activités de leurs sociétaires. Les résultats des coopératives sont répartis au prorata des opérations réalisées.

Interview François DEVANT, Président de l'association pour le gâteau basque de qualité : EGUZKIA.

« Le point de départ a été une REACTION, il fallait impérativement trouver une formule pour faire respecter les règles de fabrication du « gâteau basque ». Nous nous sommes réunis et au fur et à mesure, nous avons réalisé un projet qui incluait : la construction d'une recette harmonisée entre tous les fabricants et l'idée d'une communication pour informer le consommateur. C'est un travail de fourmi qui a eu le mérite de souder notre groupe ... nous voulons que les gens qui nous rejoignent respectent une orthodoxie afin de ne pas galvauder la dénomination « gâteau basque ». Le principe est simple : on respecte des règles de production et on met en place une promotion... Depuis que j'ai adhéré, par conviction, à l'association, j'ai doublé mes ventes... »

**PRESENTATION DE LA SOCIETE COOPERATIVE ARTISANALE
« SAUVETERRE CONSTRUCTION »**

Fiche technique

Société Coopérative Artisanale à Capital Variable SARL

Historique

L'origine de cette coopérative est issue de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce du Pays des Gaves (ORAC). Une dizaine d'entreprises artisanales représentant l'ensemble des corps de métiers du bâtiment mettaient en avant leur volonté de travailler en commun afin d'améliorer leur offre et d'accroître leur efficacité.

Présentation

Statut juridique : Société Coopérative Artisanale à Capital Variable Sarl

Capital : 25 600 Frs soit 3 902,69 €

Siège social : Rue Léon Bérard – 64 390 Sauveterre-de-Béarn

Représentants : M ; TOUZAA Guy et M. LALANNE Jean Daniel

Nombre d'adhérents : 8

Début d'activité : 01/12/2000

Objectifs de la structure

La société a pour objet de faciliter, directement ou indirectement, l'activité professionnelle de ses associés :

- par la recherche, la négociation et la prise de commandes et de marchés de services ou de travaux auprès de tous clients pour les faire exécuter en tout ou partie par ses associés ou par ses moyens propres,
- par l'achat ou la fabrication, en vue de la répartition entre les associés de toutes marchandises, matières premières, machines ou objets quelconques se rapportant directement ou indirectement à leurs professions,
- par la vente de produits fabriqués par les associés,
- par la constitution et la gestion de tous services communs destinés à accroître leur efficacité.

Les moyens

Un local : à l'heure actuelle, la structure dispose d'un local de 30 m² - Rue Léon Bérard-. Cet espace est utilisé en partie pour la gestion interne mais également pour les contact professionnels.

Une permanence tournante entre les adhérents est assurée en binôme les samedis matin. C'est l'occasion d'informer, de conseiller.

Documents commerciaux

Logos, plaquette et papier en tête ont été réalisés.

Mailing réalisé dans les cantons de Sauveterre et Salies-de-Béarn.

Résultats

5 contrats sont signés ou en cours de signature pour des montants moyens de 600 000 Frs (soit 91 469,41 €).

Tous les corps de métiers en un seul contact

M.LALANNE Jean-Daniel nous raconte la naissance de la coopérative

« Tout a commencé à l'occasion de la mise en place du PCD (programme collectif de développement) nous nous sommes dit qu'il fallait faire quelque chose ... et nous avons finalisé un projet qui, en fait, existait déjà. La Chambre de Métiers nous a apporté

l'assistance technique pour nous structurer et organiser nos premiers travaux de promotion. La coopérative a démarré en 2001... nous sommes à présent organisés et offrons au client un service : celui de centraliser ses démarches, il n'a plus à perdre du temps ! Bien sûr cela nous en demande à nous ! nous avons notre propre entreprise à gérer et la coopérative à faire tourner, il nous manque un secrétariat !

Le bilan de notre organisation est positif, depuis, le neuf a fait un « boum ».

Vos contacts

Vous avez des questions, un projet, vous voudriez monter un groupement sur une opération spéciale ? N'hésitez pas à contacter votre partenaire :

Le Service économique de la Chambre de Métiers

Dont les missions sont de

- conseiller et accompagner les artisans
- favoriser une installation de qualité dans l'Artisanat
- participer au développement local

Dans ce cadre il permet aux artisans l'accès à de nouveaux marchés, par, entre autres, le montage de groupements d'entreprises.

Pour ces missions, une équipe est à votre service :

Pau : 05 59 98 91 03 - Secrétariat : Mme TOURNE, Melle CAPBLANCO

Bayonne : 05 59 55 82 63 - Secrétariat : Melle ARITZIA, Mme ROT

La FFCGA

La Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans rassemble les coopératifs et groupements d'artisans et représente le mouvement coopératif artisanal français en impulsant les actions nécessaires pour sa promotion et son développement.

Elle a une mission d'animation et de coordination. Ses actions sont les suivantes :

- constituer un lieu d'échanges entre les responsables des coopératives et groupements d'artisans.
- promouvoir la coopération interentreprises dans le secteur de l'artisanat
- assurer la représentation de la coopération artisanale auprès des Pouvoirs publics, des Chambres de Métiers, des Organisations Professionnelles ainsi qu'auprès des instances de la Coopération et de l'économie sociale
- conseiller et former les porteurs de projets, les responsables de groupements et administrateurs de coopératives
- capitaliser et mutualiser les expériences de groupements et coopératives les expériences conduites ici et là, observer les évolutions du secteur et constituer le laboratoire d'idées de la coopération interentreprises sous toutes ses formes

FFCGA – 43, rue de Liège – 75 008 Paris - Tél. : 01 44 90 05 13